



République Française  
Liberté Égalité Fraternité

2024/  
Commune d'Aubergenville – Arrêté N°24/210  
5-4 – Délégation de fonctions

DG N°24/210

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2024

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS À TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus,

Considérant l'absence de Madame Virginie MEUNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire du samedi 26 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus,

Considérant l'absence de Monsieur Didier JAHIER, deuxième adjoint au Maire du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus,

Considérant que Madame Fabienne PAULIN est le troisième adjoint dans l'ordre des nominations,

### ARRÊTE

**Article 1** : Madame Virginie MEUNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, est désignée pour remplacer le maire d'Aubergenville pour la période du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2** : Madame Fabienne PAULIN, troisième adjoint au maire, est désignée pour remplacer le maire d'Aubergenville pour la période du samedi 26 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.


**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Madame Virginie MEUNIER,  
Madame Fabienne PAULIN,  
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,  
Madame le Comptable Public des Mureaux.

Fait à Aubergenville, le 17/10/2024

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-Préfet le 18/10/2024  
Et publié le 18/10/2024



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com